


## Molluscicides autorisés en céréales pour lutter contre les limaces

Réalisé par le CADCO à partir des données disponibles sur le Phytoweb

Vos remarques sont les bienvenues : 081/62.56.85 ; consultable en ligne sur notre site : [www.cadcoasbl.be](http://www.cadcoasbl.be)

	 Molluscicides - céréales (1/1) <b>mise à jour 24/01/2018</b>		numéro d'autorisation	Formulation	Composition	Stade d'application	Zone tampon (Région wallonne)	Dose (maximum)	Nombre d'application par an
	Nom commercial								
(*)	ARIONEX GRANULAAT - GRANULE		4044P/B	RB	6 % métaldehyde (*)	semis à fin tallage	1 à 6 m	5 à 7 kg/ha	1
	ESCODAM PRO		10581P/B						
	LIMAFIGHT (anc. Limort)		4305P/B						
	LIMASLAK PRO		6511P/B						
	<i>Anciennement : LIMASLAK</i>								
	LIMATEX		10248P/B						
	LIMPERAX		10323P/B						
	MATRAQ PRO		1200P/P	RB	4 % métaldehyde (*)			5 kg/ha	1 à 3 avec un intervalle de 5 jours
METAREX INOV		10204P/B	GB						
	IRONMAX PRO		10721P/B	RB	2,4 % phosphate de fer	-	1 à 6 m	7 kg/ha	max.4
	NEU 1181M		9724P/B						
	DERREX		9904P/B		3 % phosphate de fer				
	SLUXX <i>Anciennement : FERROX</i>		9722P/B						

GB = appât granulé ; RB = appât prêt à l'emploi ;

(\*) Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

### Commentaires :

L'enfouissement de granulés-appâts dans le sol, en mélange avec les semences est une technique à proscrire. Une bien meilleure efficacité peut être attendue de l'application des ces produits en surface. Dans les situations à risque très élevé (forte population de limaces, semis mal recouvert), une application de granulés-appâts immédiatement après le semis peut se justifier (situation exceptionnelle).